

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
23 septembre 2025

PUBLIE LE : 02 OCT. 2025

Délibération n°250923-2 : Compte rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le seize septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

PRESENTS

AIGREMONT	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Frederic PENVEN, DELEGUE SUPPLEANT
CHAMBOURCY	Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communes non représentées : LE VESINET / MARLY-LE-ROI

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	8
Pouvoirs	:	/
Délégués comptant pour le vote	:	8

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 19 octobre 2022.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n°2025-12

OBJET : Achat de plantes artificielles.

Il a été décidé de confier la prestation à la société Truffaut Fourqueux, sise Chemin des Bois Noirs 78112 Fourqueux.

Montant global et forfaitaire : 7 483.83 € HT, soit 8 980.60 € TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n°2025-13

OBJET : Travaux de réparation de la chaudière GUILLOT D 1163

Il a été décidé de confier la prestation à la société ENGIE HOME SERVICES, sise ZAC de la Montjoie – 1 rue de la Justice 93217 St Denis la Plaine Cedex.

Montant global et forfaitaire : 6 601.81 € HT, soit 7 922.17 € TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n°2025-14

OBJET : Contrôle d'accès et billetterie du Dôme – Achat de cartes et bracelets – Marché PIS23T

Il a été décidé de confier la fourniture à la société ELISATH, 10 Rue du préfet Claude Erignac ZA du Breuil 54850 Messein.

Montant global et forfaitaire : 8 770.00 euros HT, soit 10 524.00 euros TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n°2025-15

OBJET : Don de matériel cardio musculation – sortie d'inventaire

Il a été décidé de céder gracieusement les postes de travail cardio musculation suivant à la police municipale de la ville de Saint-Germain-en-Laye :

1. ELLIPTIQUE de marque PRECOR, type: AMT 100I, n° série: AJTEG13120056
2. VÉLO DROIT de marque PRECOR, type: UBK 10, n° série: AYZGH14120026

Les biens sont sorties d'inventaire, étant précisé que ceux-ci sont amortis.

Décision n°2025-16

OBJET : DON DE CONTREMARQUES AU PROFIT DES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES

Il a été décidé de délivrer gratuitement cinq contremarques d'entrée piscine à l'école maternelle les Petits Pas de Chambourcy dans le cadre de l'organisation de leurs manifestations périscolaires.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice considéré.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **02 OCT. 2025**

Transmis en préfecture et affiché le **02 OCT. 2025**

Serge MIRABELLI
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal